

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035

· **Numéro de version:** 6

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### · **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

#### · **Catégorie de processus**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Primaire

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### · **Identification de la société/l'entreprise:**

Raison Sociale: PREDACOLOR

Adresse: 950 Rue de la Ceramique

27940 Le Val D'Hazey

Téléphone: 06 47 22 13 79

Email: [infos@predacolor.com](mailto:infos@predacolor.com)

#### · **Service chargé des renseignements:**

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: [infos@predacolor.com](mailto:infos@predacolor.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

- de la Société: + 33 (0) 06 47 22 13 79

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 1)

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2 Éléments d'étiquetage****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**· Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

**· Mention d'avertissement Danger****· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

4-méthyl-2-pentanone

bisphénol A - résines époxy (PM moyen en nombre &gt;700 - &lt;1100)

**· Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation régionale/nationale.

**· Indications complémentaires:**

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**2.3 Autres dangers****· Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.**· Composants dangereux:**

CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1 Reg.nr.: 01-2119473980-30	4-méthyl-2-pentanone Flam. Liq. 2, H225; Carc. 2, H351; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066 ATE: LC50/4 h inhalatoire: 11 mg/l	≥10-<20%
CAS: 25036-25-3 Reg.nr.: -	bisphénol A - résines époxy (PM moyen en nombre >700 - <1100) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	10-25%

(suite page 3)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 2)

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène (mélange d'isomères) Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥2,5-<10%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Reg.nr.: 01-2119485044-40	bis(orthophosphate) de trizinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,5-10%
Numéro CE: 918-811-1 Reg.nr.: 01-2119463583-34	hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336, EUH066	2,5-10%
CAS: 123-42-2 EINECS: 204-626-7 Reg.nr.: 01-2119473975-21	diacétone-aalcool, technique Repr. 2, H361; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1-2,5%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36	2-butoxyéthanol Acute Tox. 3, H331; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 3 mg/l	1-2,5%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Reg.nr.: 01-2119463881-32	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥0,025-<0,25%

**Indications complémentaires:**

Ce mélange contient ≥ 1% de dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) La classification de l'annexe VI relative au dioxyde de titane ne s'applique pas à ce mélange selon sa note 10.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 3)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:** L'utilisation d'un appareil respiratoire peut être nécessaire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Éviter l'inhalation de la pulvérisation du produit.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**CAS: 108-10-1 4-méthyl-2-pentanone**

VLEP (France)

Valeur à court terme: 208 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

Valeur à long terme: 83 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm

IOELV (Union Européenne)

Valeur à court terme: 208 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

Valeur à long terme: 83 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm

(suite page 5)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 4)

**CAS: 1330-20-7 xylène (mélange d'isomères)**

VLEP (France)

Valeur à court terme: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
risque de pénétration percutanée

IOELV (Union Européenne)

Valeur à court terme: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
Peau**CAS: 123-42-2 diacétone-aalcool, technique**

VLEP (France)

Valeur à long terme: 240 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm**CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol**

VLEP (France)

Valeur à court terme: 246 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
Valeur à long terme: 49 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm  
Risque de pénétration percutanée

IOELV (Union Européenne)

Valeur à court terme: 246 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
Valeur à long terme: 98 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm  
Peau**· DNEL****CAS: 108-10-1 4-méthyl-2-pentanone**

Oral

DNEL Effets systémiques à long terme

4,2 mg/kg/day (consommateurs)

Dermique

DNEL Effets systémiques à long terme

4,2 mg/kg bw/24h (consommateurs)

Inhalatoire

DNEL Effets systémiques à long terme

14,7 mg/m<sup>3</sup> (consommateurs)83 mg/m<sup>3</sup> (travailleurs)

DNEL Effets systémiques à court terme

208 mg/m<sup>3</sup> (travailleurs)

DNEL Effets locaux à court terme

208 mg/m<sup>3</sup> (travailleurs)

DNEL Effets locaux à long terme

83 mg/m<sup>3</sup> (travailleurs)**CAS: 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc**

Oral

DNEL Effets systémiques à long terme

0,83 mg/kg/day (consommateurs)

Dermique

DNEL Effets systémiques à long terme

83 mg/kg bw/24h (consommateurs)

83 mg/kg bw/24h (travailleurs)

Inhalatoire

DNEL Effets systémiques à long terme

2,5 mg/m<sup>3</sup> (consommateurs)5 mg/m<sup>3</sup> (travailleurs)**hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène**

Oral

DNEL Effets systémiques à long terme

7,5 mg/kg/day (consommateurs)

Dermique

DNEL Effets systémiques à long terme

7,5 mg/kg bw/24h (consommateurs)

12,5 mg/kg bw/24h (travailleurs)

Inhalatoire

DNEL Effets systémiques à long terme

32 mg/m<sup>3</sup> (consommateurs)151 mg/m<sup>3</sup> (travailleurs)**CAS: 123-42-2 diacétone-aalcool, technique**

Dermique

DNEL Effets systémiques à long terme

9,4 mg/kg bw/24h (travailleurs)

Inhalatoire

DNEL Effets systémiques à long terme

66,4 mg/m<sup>3</sup> (travailleurs)

DNEL Effets locaux à court terme

240 mg/m<sup>3</sup> (travailleurs)

DNEL Effets locaux à long terme

66,4 mg/m<sup>3</sup> (travailleurs)**CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol**

Oral

DNEL Effets systémiques à long terme

3,2 mg/kg/day (consommateurs)

DNEL Effets systémiques à court terme

13,4 mg/kg/day (consommateurs)

Dermique

DNEL Effets systémiques à long terme

38 mg/kg bw/24h (consommateurs)

75 mg/kg bw/24h (travailleurs)

DNEL Effets systémiques à court terme

44,5 mg/kg/ bw/24h (consommateurs)

89 mg/kg/ bw/24h (travailleurs)

Inhalatoire

DNEL Effets systémiques à long terme

49 mg/m<sup>3</sup> (consommateurs)

(suite page 6)



**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 5)

	DNEL Effets systémiques à court terme	98 mg/m3 (travailleurs) 426 mg/m3 (consommateurs)
	DNEL Effets locaux à court terme	663 mg/m3 (travailleurs) 123 mg/m3 (consommateurs) 246 mg/m3 (travailleurs)

**CAS: 1314-13-2 oxyde de zinc**

Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	0,83 mg/kg/day (consommateurs)
Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	83 mg/kg bw/24h (consommateurs) 83 mg/kg bw/24h (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	5 mg/m3 (travailleurs)
	DNEL Effets locaux à long terme	0,5 mg/m3 (travailleurs)

**· PNEC****CAS: 123-42-2 diacétone-aalcool, technique**

PNEC eau	2 mg/l (eau douce) 0,2 mg/l (eau de mer) 1 mg/l (libération intermittente)
PNEC sédiment	0,91 mg/kg (sédiment marine) 9,06 mg/kg (sédiment d'eau douce)
PNEC STP	10 mg/l (station de traitement des eaux usées)
PNEC sol	0,63 mg/kg (sol)

**CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol**

PNEC eau	8,8 mg/l (eau douce) 0,88 mg/l (eau de mer) 9,1 mg/l (libération intermittente)
PNEC sédiment	34,6 mg/kg (eau douce) 3,46 mg/kg (eau de mer)
PNEC STP	463 mg/l (station de traitement des eaux usées)
PNEC sol	2,33 mg/kg (sol)

**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**



Choisir une protection respiratoire adaptée au niveau d'exposition réel ou prévu, au type de composé et à son niveau de danger, certifiée conformément aux normes applicables. Pour les applications à faible exposition, utilisez des masques respiratoires avec une protection/des filtres adéquats. Pour les applications avec un niveau d'exposition supérieur aux Valeurs Limites d'Exposition (VLE), utiliser des masques respiratoires avec des filtres adéquats ou des masques respiratoires à ventilation assistée, selon l'évaluation des risques réalisée par les services de prévention des risques professionnels.

(suite page 7)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 6)

**· Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**· Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.****· État physique**

Liquide

**· Couleur:**

Selon désignation produit

**· Odeur:**

Caractéristique

**· Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**· Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

**· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

114-117 °C (CAS: 108-10-1 4-méthyl-2-pentanone)

**· Inflammabilité**

Facilement inflammable.

**· Limites inférieure et supérieure d'explosion****· Inférieure:**

1,7 Vol % (CAS: 108-10-1 4-méthyl-2-pentanone)

**· Supérieure:**

9 Vol % (CAS: 108-10-1 4-méthyl-2-pentanone)

**· Point d'éclair:**

20 °C (ISO 3679)

**· Température d'inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**· Température de décomposition:**

Non déterminé.

**· pH**

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

**· Viscosité:****· Viscosité cinématique 40 °C**> 20.5 (mm<sup>2</sup>/s)**· Solubilité****· l'eau:**

Pas ou peu miscible

**· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

**· Pression de vapeur à 20 °C:**

8 hPa (CAS: 108-10-1 4-méthyl-2-pentanone)

**· Densité et/ou densité relative****· Densité à 20 °C:**1,547 g/cm<sup>3</sup>**· Densité relative.**

Non déterminé.

(suite page 8)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 7)

· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>9.2 Autres informations:</b>	
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Liquide
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
· <b>Température d'ignition:</b>	460 °C (CAS: 108-10-1 4-méthyl-2-pentanone)
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Test de séparation des solvants:</b>	
· <b>VOC (CE)</b>	434,2 g/l 28,07 %
· <b>Teneur en substances solides:</b>	71,9 %
· <b>Changement d'état</b>	
· <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
· <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
  - **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 9)



**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 8)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### CAS: 108-10-1 4-méthyl-2-pentanone

Oral	LD50	2.100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	16.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE) 8,3-16,4 mg/l (rat)

##### CAS: 25036-25-3 bisphénol A - résines époxy (PM moyen en nombre >700 - <1100)

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

##### CAS: 1330-20-7 xylène (mélange d'isomères)

Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>1.700 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	21,7 mg/l (rat)

##### CAS: 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

##### hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

##### CAS: 123-42-2 diacétone-aalcool, technique

Oral	LD50	3.002 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.630 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC0/4 h	>7,6 mg/m3 (rat)

##### CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral	LD50	1.200 mg/kg (ATE) 1.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	3 mg/l (ATE) 2,2-2,4 mg/l (rat)

##### CAS: 1314-13-2 oxyde de zinc

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

#### Effet primaire d'irritation:

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 9)

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

**CAS: 108-10-1 4-méthyl-2-pentanone**

EC50/16 h 275 mg/l (pseudomonas putida)

EC50/48 h >200 mg/l (daphnia magna)

LC50/96 h >179 mg/l (danio rerio)

**CAS: 25036-25-3 bisphénol A - résines époxy (PM moyen en nombre >700 - <1100)**

EC50/48 h 3,9-10,2 mg/l (daphnia magna)

EC50/96 h 2,5-3,1 mg/l (selenastrum capricornutum (algue))

LC50/96 h 7,5 mg/l (oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

**CAS: 1330-20-7 xylène (mélange d'isomères)**

LC50/24 h 100-1.000 mg/l (daphnia magna)

LC50/96 h 11,9-25,1 mg/l (oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

**CAS: 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc**

EC50/48 h >2,44 mg/l (daphnia magna)

LC50/96 h >10.000 mg/l (brachydanio rerio)

0,14-2,6 mg/l (poisson)

**hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène**

EL50/48 h 3-10 mg/l (daphnia magna)

EL50/72 h 11 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata (algue))

LL50/96 h 2-5 mg/l (oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

**CAS: 123-42-2 diacétone-aalcool, technique**

EC50/3 h >1.000 mg/l (bacterium)

EC50/24 h >1.000 mg/l (daphnia magna)

EC50/48 h >1.000 mg/l (daphnia magna)

EC50/72 h >1.000 mg/l (algues)

LC50/96 h >100 mg/l (oryzias lapides (poisson))

**CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol**

EC50/48 h 1.550 mg/l (daphnia magna)

EC50/72 h 1.840 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata (algue))

LC50/96 h 1.474 mg/l (oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

**CAS: 1314-13-2 oxyde de zinc**

EC50/96 h 0,33-0,66 mg/l (daphnia magna)

EC50 0,122 mg/l (daphnia magna)

EC50/72 h 0,136 mg/l (algues)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 11)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 10)

**12.7 Autres effets néfastes**· **Remarque:** Toxique chez les poissons.· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Les informations fournies sont basées sur la directive (UE) 2008/98.

· **Catalogue européen des déchets**

Ce produit est considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive européenne 2008/98/CE.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11\* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être correctement égoutté.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR, IMDG, IATA** UN1263**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· <b>ADR</b>	1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· <b>IMDG</b>	PAINT, MARINE POLLUTANT
· <b>IATA</b>	PAINT

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR, IMDG**

· <b>Classe</b>	3 Liquides inflammables.
· <b>Étiquette</b>	3

· **IATA**

· <b>Class</b>	3 Liquides inflammables.
· <b>Label</b>	3

**14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA** III

(suite page 12)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 11)

**· 14.5 Dangers pour l'environnement**

- **Marine Polluant:** *Signe conventionnel (poisson et arbre)*
- **Marquage spécial (ADR):** *Signe conventionnel (poisson et arbre)*

**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur***Attention: Liquides inflammables.*

- **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** -
- **No EMS:** F-E,S-E
- **Stowage Category** A

**· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** *Non applicable.***· Indications complémentaires de transport:****· ADR**

- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1  
*Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml*  
*Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml*
- **Catégorie de transport** 3
- **Code de restriction en tunnels** E

**· IMDG**

- **Limited quantities (LQ)** 5L
- **Excepted quantities (EQ)** Code: E1  
*Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml*  
*Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml*

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1263 PEINTURES, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Directive 2012/18/UE**
  - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** *Aucun des composants n'est compris.*
  - **Catégorie SEVESO**  
E2 *Danger pour l'environnement aquatique*  
P5c **LIQUIDES INFLAMMABLES**
  - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**
  - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

**· RÈGLEMENT (UE) N.° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)***Aucun des composants n'est compris.***· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)***Aucun des composants n'est compris.***· RÈGLEMENT (CE) N.° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3****· Règlement (CE) n.° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux***Aucun des composants n'est compris.*

(suite page 13)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 12)

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) N.° 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n.° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n.° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N.° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases des sections 2 et 3**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 14)



**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 13)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

<b>Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008</b>	
Liquides inflammables	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Cancérogénicité Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- **Service établissant la fiche technique:** PREDACOLOR
- **Contact:** Voir l'adresse dans le point 1 de cette Fiche de données de sécurité
- **Date de la version précédente:** 20.06.2024

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

**Annexe: Scénario d'exposition**

E1	4-méthyl-2-pentanone SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles
E2	4-méthyl-2-pentanone SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
E3	Xylène (mélange d'isomères) SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles
E4	Xylène (mélange d'isomères) SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
E5	Bis(orthophosphate) de trizinc SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles
E6	Bis(orthophosphate) de trizinc SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
E7	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène SU3 - Revêtement - Utilisations industrielles
E8	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
E9	Diacétone-alcool SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles

(suite page 15)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 14)

E10	Diacétone-alcool SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
E11	2-butoxyéthanol SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
E12	2-butoxyéthanol SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles
E13	Oxyde de zinc SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles
E14	Oxyde de zinc SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles

## Annexe: Scénario d'exposition 1

### · Désignation brève du scénario d'exposition

4-méthyl-2-pentanone SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles

#### · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

#### · Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

#### · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

### · Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

### · Conditions d'utilisation

· **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

### · Paramètres physiques

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

### · Autres conditions d'utilisation

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Utilisation intérieure.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

### · Mesures de gestion des risques

#### · Protection du travailleur

##### · Mesures de protection organisationnelles

- Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation adéquate pour minimiser l'exposition.

##### · Mesures techniques de protection

Pulvérisation automatique/robotique (PROC7).

- L'emporter à l'extérieur dans une tente ventilée dotée d'un flux d'air laminaire.

Vaporisation manuel (PROC7)

- Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 5 à 15 de renouvellement d'air par heure).

Passer le rouleau ou le pinceau (PROC10)

- Prévoir une ventilation supplémentaire aux endroits où se produisent les émissions.

##### · Mesures personnelles de protection

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.

Pulvérisation automatique/robotique (PROC7).

Vaporisation manuel (PROC7)

- Utiliser un masque respiratoire conforme à la norme EN136 avec un filtre de type A/P2 ou mieux.

(suite page 16)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 15)

**· Estimation de l'exposition****· Travailleur (cutané)**

PROC 7 - Automatique/robotique - 4,29 mg/kg/d

RCR - 0,36

PROC 7 - Manuel - 0,86 mg/kg/d

RCR - 0,07

PROC 10 - 5,49 mg/kg/d

RCR - 0,46

**· Travailleur (inhalation)**

PROC 7 - Automatique/robotique - 12,5 ppm

RCR - 0,62

PROC 7 - Manuel - 7,5 ppm

RCR - 0,37

PROC 10 - 5 ppm

RCR - 0,25

**· Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 2****· Désignation brève du scénario d'exposition**

4-méthyl-2-pentanone SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles

**· Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**· Catégorie du procédé**

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**· Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

**· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**· Conditions d'utilisation**

· **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

**· Paramètres physiques**

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

**· Autres conditions d'utilisation****· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

**· Mesures de gestion des risques****· Protection du travailleur****· Mesures de protection organisationnelles**

- Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation adéquate pour minimiser l'exposition.

(suite page 17)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 16)

**Mesures techniques de protection***Rouleau ou pinceau - Intérieur (PROC10)**- Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 1 heures**- Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 5 à 15 de renouvellement d'air par heure).**Rouleau ou pinceau à l'extérieur (PROC10)**- Veiller à ce que l'opération se déroule à l'extérieur**Pulvérisation manuelle à l'intérieur (PROC11)**- Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%.**- Évitez d'effectuer l'opération pour plus de 15min**- ou**- Effectuer les opérations dans une cabine ventilée ou dans une enceinte dotée d'une d'extraction.**Pulvérisation manuelle en extérieur (PROC11).**- Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 5%.**- Veiller à ce que l'opération se déroule à l'extérieur***Mesures personnelles de protection***Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités**- Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.**Rouleau ou pinceau à l'extérieur (PROC10)**Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre de type A ou mieux.**PROC11**- Utiliser un respirateur conforme à la norme EN141 avec un filtre de type A ou mieux.***Estimation de l'exposition****Travailleur (cutané)***PROC 10 (intérieur) - 1,37 mg/kg/d**RCR - 0,12**PROC 10 (extérieur) - 1,37 mg/kg/d**RCR - 0,12**PROC 11 (intérieur)- 6,43 mg/kg/d**RCR- 0,54**PROC 11 (extérieur) - 2,14 mg/kg/d**RCR- 0,18***Travailleur (inhalation)***PROC 10 (intérieur) - 6 ppm**RCR - 0,3**PROC 10 (extérieur) - 7 ppm**RCR - 0,35**PROC 11 (intérieur) - 6 ppm**RCR- 0,3**PROC 11 (extérieur)- 7 ppm**RCR- 0,35***Guide pour l'utilisateur en aval***En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.***Annexe: Scénario d'exposition 3****Désignation brève du scénario d'exposition***Xylène (mélange d'isomères) SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles***Secteur d'utilisation***SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels***Catégorie du procédé***PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles**PROC10 Application au rouleau ou au pinceau**PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage***Catégorie de rejet dans l'environnement***ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)*

(suite page 18)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 17)

**Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**Conditions d'utilisation**

- **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

**Paramètres physiques**

- **Etat physique** Liquide

- **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

**Autres conditions d'utilisation**

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

**Mesures de gestion des risques****Protection du travailleur**

- **Mesures techniques de protection**

PROC7

- L'emporter à l'extérieur dans une tente ventilée dotée d'un flux d'air laminaire.

PROC10

- Prévoir une ventilation supplémentaire aux endroits où se produisent les émissions.

PROC13

- Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 10 à 15 de renouvellement d'air par heure).

- Éviter les contacts fréquents et directs avec la substance

- **Mesures personnelles de protection**

- Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.

- Éliminer immédiatement les déversements

**Mesures pour l'élimination****Procédés d'élimination**

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

**Estimation de l'exposition****Travailleur (cutané)**

PROC 7 - 2,14 mg/kg/d

RCR - 0,01

PROC 10 - 27,43 mg/kg/d

RCR - 0,15

PROC13 - 13,71 mg/kg/d

RCR - 0,08

**Travailleur (inhalation)**

PROC 7 - 12,50 ppm

RCR - 0,71

PROC 10 - 5 ppm

RCR - 0,28

PROC13 - 15 ppm

RCR - 0,85

**Environnement**

Eau Douce - 0,0375 mg/l

Eau de mer - 0,00375 mg/l

Station d'épuration des eaux usées - 0,369 mg/l

(suite page 19)



**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 18)

**· Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 4****· Désignation brève du scénario d'exposition**

Xylène (mélange d'isomères) SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles

**· Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**· Catégorie du procédé**

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**· Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

**· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**· Conditions d'utilisation**

· **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

**· Paramètres physiques**

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

**· Autres conditions d'utilisation****· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

**· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

**· Mesures de gestion des risques****· Protection du travailleur****· Mesures techniques de protection**

PROC10

- Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 10 à 15 de renouvellement d'air par heure).

PROC11

- L'emporter à l'extérieur dans une tente ventilée dotée d'un flux d'air laminaire.

**· Mesures personnelles de protection**

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.

PROC10

- Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre type A ou meilleur.

**· Mesures pour l'élimination****· Procédés d'élimination**

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

(suite page 20)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 19)

**· Estimation de l'exposition****· Travailleur (cutané)**

PROC 10 - 27,43 mg/kg/d

RCR - 0,15

PROC11 - 13,71 mg/kg/d

RCR - 0,28

**· Travailleur (inhalation)**

PROC 10 - 3 ppm

RCR - 0,17

PROC11 - 5 ppm

RCR - 0,28

**· Environnement**

Eau Douce - 0,0015 mg/l

Eau de mer - 0,00015 mg/l

Sol - 0,012 mg/kg dw

Station d'épuration des eaux usées - 0,0087 mg/l

**· Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 5****· Désignation brève du scénario d'exposition**

Bis(orthophosphate) de trizinc SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles

**· Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

**· Catégorie du procédé**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

**· Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

**· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**· Conditions d'utilisation**

· **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

**· Paramètres physiques**

· **Etat physique** Solide

· **Concentration de la substance dans le mélange**

- Comprend des concentrations jusqu'à 25%

- Occasionnellement, il peut y avoir des particules, de faibles niveaux de poussière.

La plupart des processus impliquent l'utilisation de solutions ou de pâtes ; dans le pire des cas, il s'agit d'une « solution ».

· **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 50 - 500 tonnes par an

**· Autres conditions d'utilisation**

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**· Mesures de gestion des risques****· Protection du travailleur**

· **Mesures de protection organisationnelles**

- Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation adéquate pour minimiser l'exposition.

· **Mesures techniques de protection**

- Procédés humides, le tout dans des espaces confinés.

- Cyclone à air pour le dépoussiérage

(suite page 21)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 20)

- Efficacité : 70 - 90%
- Ventilation par aspiration locale - efficacité minimale de 84%.

**Mesures personnelles de protection**

Lors d'une utilisation normale, une protection respiratoire (EPR) n'est pas nécessaire. En cas de risque de dépassement de la valeur limite d'exposition (OEL/DNEL), utiliser par exemple :

- un demi-masque avec un filtre anti-poussière P1 (efficacité de 75 %)
- demi-masque avec filtre anti-poussière P2 (efficacité de 90 %)
- demi-masque avec filtre anti-poussière P3 (efficacité de 95 %)
- masque avec filtre anti-poussière P1 (efficacité de 75 %)
- masque avec filtre anti-poussière P2 (efficacité de 90 %)
- masque avec filtre anti-poussière P3 (efficacité de 97,5 %)

Lunettes de protection

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

**Mesures de protection de l'environnement****Air**

Traitement et surveillance des émissions atmosphériques et des flux de gaz de combustion conformément aux règles nationales.

**Mesures pour l'élimination** Ne pas déverser les eaux usées directement dans l'environnement**Procédés d'élimination**

Procédés humides. Toute l'eau de traitement et l'eau non traitée doivent être recyclées en interne. Même si de l'eau de traitement est formée, de l'eau non traitée contenant du zinc peut être produite (par exemple lors du nettoyage).

Dans des conditions industrielles et professionnelles, tous les processus sont effectués à l'intérieur. Tous les déchets contenant du zinc sont recyclés.

Les déchets dangereux issus des mesures locales de gestion des risques, les déchets solides et liquides issus des processus de fabrication, d'utilisation et de nettoyage doivent être éliminés séparément en tant que déchets dangereux en vue d'une incinération ou d'une mise en décharge. Éviter tout contact avec le sol, l'eau et la terre.

Si la teneur en zinc des déchets est significativement élevée, envisager une récupération/recyclage à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

**Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 6****Désignation brève du scénario d'exposition**

Bis(orthophosphate) de trizinc SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles

**Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**Catégorie du procédé**

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)

**Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**Conditions d'utilisation**

- **Durée et fréquence** - Jusqu'à 8 heures par jour

**Paramètres physiques**

- **Etat physique** Solide

(suite page 22)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 21)

- **Concentration de la substance dans le mélange**
  - Comprend des concentrations jusqu'à 25%
  - Occasionnellement, il peut y avoir des particules, de faibles niveaux de poussière.  
La plupart des processus impliquent l'utilisation de solutions ou de pâtes ; dans le pire des cas, il s'agit d'une « solution ».
- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 50 - 500 tonnes par an
- **Autres conditions d'utilisation**
  - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**  
On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
- **Mesures de gestion des risques**
  - **Protection du travailleur**
    - **Mesures de protection organisationnelles**
      - Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation adéquate pour minimiser l'exposition.
    - **Mesures techniques de protection**
      - Procédés humides, le tout dans des espaces confinés.
      - Cyclone à air pour le dépoussiérage
      - Efficacité : 70 - 90%
      - Ventilation par aspiration locale - efficacité minimale de 84%.
    - **Mesures personnelles de protection**  
Lors d'une utilisation normale, une protection respiratoire (EPR) n'est pas nécessaire. En cas de risque de dépassement de la valeur limite d'exposition (OEL/DNEL), utiliser par exemple :
      - un demi-masque avec un filtre anti-poussière P1 (efficacité de 75 %)
      - demi-masque avec filtre anti-poussière P2 (efficacité de 90 %)
      - demi-masque avec filtre anti-poussière P3 (efficacité de 95 %)
      - masque avec filtre anti-poussière P1 (efficacité de 75 %)
      - masque avec filtre anti-poussière P2 (efficacité de 90 %)
      - masque avec filtre anti-poussière P3 (efficacité de 97,5 %)
    - Lunettes de protection  
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.
  - **Mesures de protection de l'environnement**
    - **Air**  
Traitement et surveillance des émissions atmosphériques et des flux de gaz de combustion conformément aux règles nationales.
  - **Mesures pour l'élimination** Ne pas déverser les eaux usées directement dans l'environnement
    - **Procédés d'élimination**  
Procédés humides. Toute l'eau de traitement et l'eau non traitée doivent être recyclées en interne. Même si de l'eau de traitement est formée, de l'eau non traitée contenant du zinc peut être produite (par exemple lors du nettoyage).  
Dans des conditions industrielles et professionnelles, tous les processus sont effectués à l'intérieur. Tous les déchets contenant du zinc sont recyclés.
  - **Guide pour l'utilisateur en aval**  
En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 7**

- **Désignation brève du scénario d'exposition**  
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène SU3 - Revêtement - Utilisations industrielles
- **Secteur d'utilisation**  
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du procédé**  
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles  
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**  
ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

(suite page 23)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 22)

**Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**Conditions d'utilisation**

- **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

**Paramètres physiques**

- **Etat physique** Liquide

- **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

**Autres conditions d'utilisation**

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.

Utilisation intérieure.

**Mesures de gestion des risques****Protection du travailleur**

- **Mesures de protection organisationnelles**

Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

- **Mesures techniques de protection**

Pulvérisation automatique/robotique (PROC7).

- L'emporter à l'extérieur dans une tente ventilée dotée d'un flux d'air laminaire.

Vaporisation manuel (PROC7)

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre de type A ou mieux.

- **Mesures de protection de l'environnement**

- **Air**

Traiter les émissions atmosphériques pour obtenir une efficacité d'élimination typique de 90%.

- **Eau**

Utilisation d'une technologie typique de traitement des eaux usées pour une efficacité d'élimination de 87,8%.

**Mesures pour l'élimination**

En cas de rejet dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, le traitement des eaux usées sur place n'est pas obligatoire.

**Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 8****Désignation brève du scénario d'exposition**

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles

**Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**Catégorie du procédé**

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

(suite page 24)



**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 23)

**Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**Conditions d'utilisation**

- **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

**Paramètres physiques**

- **Etat physique** Liquide

- **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

**Autres conditions d'utilisation**

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

**Mesures de gestion des risques****Protection du travailleur**

- **Mesures de protection organisationnelles**

Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

- **Mesures techniques de protection**

Pulvérisation manuelle à l'intérieur (PROC11)

- Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 10 à 15 de renouvellement d'air par heure).

- Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 50%.

- ou

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre de type A ou mieux.

Pulvérisation manuelle en extérieur (PROC11).

- Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 1 heures

- ou

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre de type A ou mieux.

- **Mesures de protection de l'environnement**

- **Eau** Aucun traitement spécifique de l'eau usée n'est nécessaire.

- **Sol**

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

- **Mesures pour l'élimination**

- **Procédés d'élimination**

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

- **Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 9**

- **Désignation brève du scénario d'exposition**

Diacétone-alcool SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles

- **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- **Catégorie du procédé**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

(suite page 25)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 24)

- **Catégorie de rejet dans l'environnement**  
ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**  
Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.  
Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.  
Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.
- **Conditions d'utilisation**
  - **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour
- **Paramètres physiques**
  - **Etat physique** Liquide
  - **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%
- **Autres conditions d'utilisation**
  - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**  
On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.  
Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.
- **Mesures de gestion des risques**
  - **Protection du travailleur**
    - **Mesures de protection organisationnelles**  
- Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation adéquate pour minimiser l'exposition.
    - **Mesures techniques de protection**  
Pulvérisation automatique/robotique (PROC7).  
- L'emporter à l'extérieur dans une tente ventilée dotée d'un flux d'air laminaire.  
Vaporisation manuel (PROC7)  
- Fournir un bon niveau de ventilation générale
    - **Mesures personnelles de protection**  
Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités  
- Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.  
Vaporisation manuel (PROC7)  
- Utiliser un respirateur conforme à la norme EN141 avec un filtre de type A ou mieux.
- **Estimation de l'exposition**
  - **Travailleur (cutané)**  
PROC 7 - Automatique/robotique - 8,57 mg/kg/d  
RCR - 0,91  
PROC 7 - Manuel - 2,14 mg/kg/d  
RCR - 0,23  
PROC 10 - 1,23 mg/kg/d  
RCR - 0,15
  - **Travailleur (inhalation)**  
PROC 7 - Automatique/robotique - 1 ppm  
RCR - 0,07  
PROC 7 - Manuel - 7 ppm  
RCR - 0,5  
PROC 10 - 10 ppm  
RCR - 0,72
- **Guide pour l'utilisateur en aval**  
En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 10**

- **Désignation brève du scénario d'exposition**  
Diacétone-alcool SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
- **Secteur d'utilisation**  
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

(suite page 26)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 25)

- **Catégorie du procédé**
  - PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
  - PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
  - ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
  - ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
  - ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
  - ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.
- **Conditions d'utilisation**
  - **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour
- **Paramètres physiques**
  - **Etat physique** Liquide
  - **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 25%
- **Autres conditions d'utilisation**
  - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.
- **Mesures de gestion des risques**
  - **Protection du travailleur**
    - **Mesures techniques de protection**
      - Rouleau ou pinceau - Intérieur (PROC10)
        - Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 5 à 15 de renouvellement d'air par heure).
        - Évitez d'effectuer l'opération pour plus de 1h
      - Rouleau ou pinceau à l'extérieur (PROC10)
        - Fournir un bon niveau de ventilation générale
      - Pulvérisation manuelle à l'intérieur (PROC11)
        - Effectuer les opérations dans une cabine ventilée ou dans une enceinte dotée d'une d'extraction.
      - Pulvérisation manuelle en extérieur (PROC11).
        - Veiller à ce que l'opération se déroule à l'extérieur
    - **Mesures personnelles de protection**

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

      - Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.
      - Rouleau ou pinceau à l'extérieur (PROC10)
        - Utiliser un respirateur conforme à la norme EN141 avec un filtre de type A ou mieux.
      - Pulvérisation manuelle en extérieur (PROC11).
        - Utiliser un respirateur conforme à la norme EN141 avec un filtre de type A ou mieux.
  - **Estimation de l'exposition**
    - **Travailleur (cutané)**
      - PROC 10 (intérieur) - 0,55 mg/kg/d
      - RCR - 0,06
      - PROC 10 (extérieur) - 2,74 mg/kg/d
      - RCR - 0,29
      - PROC 11 (intérieur)- 5,36 mg/kg/d
      - RCR- 0,57
      - PROC 11 (extérieur) - 2,14 mg/kg/d
      - RCR- 0,22

(suite page 27)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 26)

- **Travailleur (inhalation)**
  - PROC 10 (intérieur) - 7,5 ppm
  - RCR - 0,54
  - PROC 10 (extérieur) - 1,75 ppm
  - RCR - 0,13
  - PROC 11 (intérieur) - 4 ppm
  - RCR- 0,29
  - PROC 11 (extérieur)- 7 ppm
  - RCR- 0,5
- **Guide pour l'utilisateur en aval**  
En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 11**

- **Désignation brève du scénario d'exposition**  
2-butoxyéthanol SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles
- **Secteur d'utilisation**  
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du procédé**  
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau  
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**  
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)  
ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**  
Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.  
Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.  
Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.
- **Conditions d'utilisation**
  - **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour
- **Paramètres physiques**
  - **Etat physique** Liquide
  - **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%
- **Autres conditions d'utilisation**
  - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**  
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10  
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100
  - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**  
Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.  
Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
- **Mesures de gestion des risques**
  - **Protection du travailleur**
    - **Mesures de protection organisationnelles**
      - Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation adéquate pour minimiser l'exposition.
      - Nettoyer immédiatement les éclaboussures
    - **Mesures techniques de protection**  
Rouleau ou pinceau - Intérieur (PROC10)
      - Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques
    - Rouleau ou pinceau à l'extérieur (PROC10)
      - Veiller à ce que l'opération se déroule à l'extérieur
      - Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%.
    - Pulvérisation manuelle à l'intérieur (PROC11)
      - Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air

(suite page 28)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 27)

Pulvérisation manuelle en extérieur (PROC11).

- Veiller à ce que l'opération se déroule à l'extérieur
- Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%.

**Mesures personnelles de protection**

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- Eviter le contact direct de la peau avec le produit.
- Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau.
- Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible.
- Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.
- D'autres mesures de protection de la peau telles que le port d'une combinaison étanche et d'un écran facial, peuvent être exigées lors d'activités à grande dispersion, p. ex. la pulvérisation, qui risquent de provoquer une formation substantielle d'aérosols ou de vapeurs.
- Utiliser une protection des yeux adaptée.

Eviter le contact direct du produit avec les yeux, même par contamination par les mains

Rouleau ou pinceau - Intérieur (PROC10)

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre de type A ou mieux.

Pulvérisation manuelle en extérieur (PROC11).

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre de type A ou mieux.

**Mesures de protection de l'environnement****Air**

Controler les émissions d'air des aérosols en utilisant un épurateurs ou un système de filtration à sec

**Sol**

Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

Délimiter les installations de stockage afin de prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement.

**Mesures pour l'élimination**

Éviter le rejet de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou leur récupération dans celles-ci

En cas de rejet dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, le traitement des eaux usées sur place n'est pas obligatoire.

**Procédés d'élimination**

Type de traitement des déchets : Incinération

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

**Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale**Estimation de l'exposition****Travailleur (cutané)**

PROC 10 (intérieur) - 27 mg/kg/d

RCR - 0,37

PROC 10 (extérieur) - 16 mg/kg/d

RCR - 0,22

PROC 11 (intérieur) - 13 mg/kg/d

RCR - 0,17

PROC 11 (extérieur) - 21 mg/kg/d

RCR - 0,29

**Travailleur (inhalation)**

PROC 10 (intérieur) - 5 ppm

RCR - 0,25

PROC 10 (extérieur) - 10,5 ppm

RCR - 0,53

PROC 11 (intérieur) - 12 ppm

RCR - 0,6

PROC 11 (extérieur) - 10 ppm

RCR - 0,5

**Environnement**

Eau - 0,014 mg/l

Eau de mer - 0,0015 mg/l

Station d'épuration des eaux usées - 0,0027 mg/l

(suite page 29)



**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 28)

Sol- 0,05 mg/kg dw

**· Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 12****· Désignation brève du scénario d'exposition**

2-butoxyéthanol SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles

**· Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

**· Catégorie du procédé**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

**· Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

**· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**· Conditions d'utilisation**

· **Travailleur** - Jusqu'à 8 heures par jour

**· Paramètres physiques**

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 100%

**· Autres conditions d'utilisation****· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

**· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Suppose une utilisation ne dépassant pas de plus de 20°C la température ambiante.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

**· Mesures de gestion des risques****· Protection du travailleur****· Mesures de protection organisationnelles**

- Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation adéquate pour minimiser l'exposition.

- Nettoyer immédiatement les éclaboussures

**· Mesures techniques de protection**

Pulvérisation automatique/robotique (PROC7).

- Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.

Vaporisation manuel (PROC7)

- Une ventilation générale suffisante doit être assurée (pas moins de 5 à 15 de renouvellement d'air par heure).

PROC10

- Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques

**· Mesures personnelles de protection**

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- Eviter le contact direct de la peau avec le produit.

- Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau.

- Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible.

- Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.

- D'autres mesures de protection de la peau telles que le port d'une combinaison étanche et d'un écran facial, peuvent être exigées lors d'activités à grande dispersion, p. ex. la

(suite page 30)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 29)

pulvérisation, qui risquent de provoquer une formation substantielle d'aérosols ou de vapeurs.

- Utiliser une protection des yeux adaptée.

Eviter le contact direct du produit avec les yeux, même par contamination par les mains

Vaporisation manuel (PROC7)

- Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre type A ou meilleur.

· **Mesures de protection de l'environnement**

· **Air**

Controler les émissions d'air des aérosols en utilisant un épurateurs ou un système de filtration à sec

· **Eau** Empêcher le rejet de la substance non dissoute dans les eaux usées ou la récupérer.

· **Sol**

Délimiter les installations de stockage afin de prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement.

Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées.

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

· **Mesures pour l'élimination**

En cas de rejet dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, le traitement des eaux usées sur place n'est pas obligatoire.

· **Procédés d'élimination**

Type de traitement des déchets : Incinération

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

· **Estimation de l'exposition**

· **Travailleur (cutané)**

PROC 7 - 8,5 mg/kg/d

RCR - 0,11

PROC 10 - 27 mg/kg/d

RCR - 0,37

· **Travailleur (inhalation)**

PROC 7 - 5 ppm

RCR - 0,25

PROC 10 - 7 ppm

RCR - 0,35

· **Environnement**

Eau Douce - 3,05 mg/l

Eau de mer - 0,305 mg/l

Sol - 1,47 mg/kg dw

Station d'épuration des eaux usées - 240 mg/l

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

## Annexe: Scénario d'exposition 13

· **Désignation brève du scénario d'exposition**

Oxyde de zinc SU3 - Revêtements - Utilisations industrielles

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· **Catégorie du procédé**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

(suite page 31)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 30)

**Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

**Conditions d'utilisation**

- **Durée et fréquence** - Jusqu'à 8 heures par jour

**Paramètres physiques**

- **Etat physique** Solide

- **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 25%

- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** -  $\leq 0,15$  t/d

**Autres conditions d'utilisation**

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Température : 25 °C

Utilisation intérieure.

**Mesures de gestion des risques****Protection du travailleur****Mesures techniques de protection**

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- En général, les émissions sont contrôlées et évitées par l'introduction d'un système de gestion intégré.

Les opérateurs doivent être préparés et formés pour utiliser le produit en toute sécurité.

Méthode de contrôle de l'exposition personnelle.

Nettoyage régulier des équipements et des sols.

Méthode de contrôle et d'entretien du processus.

Porter un équipement de protection individuelle.

Utilisation intérieure :

- Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV)

- Efficacité : > 84%

- Cyclone à air pour le dépoussiérage

- Efficacité : 70 - 90%

**Mesures personnelles de protection**

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- Gants résistants aux produits chimiques

- Vêtements de travail protecteurs

- Utiliser une protection oculaire

Utilisation intérieure :

PROC7

- Porter une protection respiratoire

- p.e. P1, APF=4

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

**Mesures de protection de l'environnement****Eau**

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

Utilisation d'une technologie typique de traitement des eaux usées pour une efficacité d'élimination de 90%.

**Mesures pour l'élimination****Procédés d'élimination**

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

**Estimation de l'exposition****Travailleur (cutané)**

PROC 7 - 0,05 mg/d

RCR - -

PROC 10 (intérieur) - 0,05 mg/d

RCR - -

PROC 10 (extérieur) - 0,05 mg/d

RCR - -

(suite page 32)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 31)

- PROC13 (intérieur) - 0,05 mg/d  
RCR - -

- PROC13 (extérieur) - 0,05 mg/d  
RCR - -

· **Travailleur (inhalation)**

PROC 7 - 0,9 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,2

PROC 10 (intérieur) - 0,05 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,01

PROC 10 (extérieur) - 1 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,2

- PROC13 (intérieur) - 0,05 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,01

- PROC13 (extérieur) - 0,1 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,02

· **Environnement**

Eau - 3,9 µg/l

Sol- 41 mg/kg DW

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.

**Annexe: Scénario d'exposition 14**· **Désignation brève du scénario d'exposition**

Oxyde de zinc SU22 - Revêtements - Utilisations professionnelles

· **Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du procédé**

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de la fiche de données de sécurité pour les utilisations et applications recommandées (SU et PROC) pour ce produit.

Il couvre l'utilisation des revêtements (peintures, adhésifs, etc.), y compris l'exposition pendant l'utilisation (notamment le stockage, l'application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, à la truelle ou par une autre méthode) et le nettoyage de l'équipement.

Les informations contenues dans ce scénario se réfèrent à la substance pure.

· **Conditions d'utilisation**

· **Durée et fréquence** - Jusqu'à 8 heures par jour

· **Paramètres physiques**

· **Etat physique** Solide

· **Concentration de la substance dans le mélange** - Comprend des concentrations jusqu'à 25%

· **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** - ≤ 0,15 t/d

· **Autres conditions d'utilisation**

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Température : 25 °C

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

· **Mesures de gestion des risques**· **Protection du travailleur**

· **Mesures techniques de protection**

Utilisation intérieure :

- Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV)

- Efficacité : 84%

- Cyclone à air pour le dépoussiérage

(suite page 33)

**Nom du produit: AEKIT7035 PRIMAIRE EPOXY 2K GRIS 7035**

(suite de la page 32)

- Efficacité : 70 - 90%

Utilisation en extérieur :

- Aucune ventilation locale n'est prévue

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- En général, les émissions sont contrôlées et évitées par l'introduction d'un système de gestion intégré.

Les opérateurs doivent être préparés et formés pour utiliser le produit en toute sécurité.

Méthode de contrôle de l'exposition personnelle.

Nettoyage régulier des équipements et des sols.

Méthode de contrôle et d'entretien du processus.

Porter un équipement de protection individuelle.

· **Mesures personnelles de protection**

Gestion générale des risques des mesures applicables à toutes les activités

- Utiliser une protection oculaire

- Gants résistants aux produits chimiques

- Vêtements de travail protecteurs

Utilisation intérieure :

PROC7

- Porter une protection respiratoire

- p.e. P1, APF=4

Utilisation en extérieur :

PROC10

- Porter une protection respiratoire

- p.e. APF=20

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

· **Mesures pour l'élimination**· **Procédés d'élimination**

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

· **Estimation de l'exposition**· **Travailleur (cutané)**

PROC 10 (intérieur) - 0,05 mg/d

RCR - -

PROC 10 (extérieur) - 0,05 mg/d

RCR - -

· **Travailleur (inhalation)**PROC 10 (intérieur) - 0,05 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,01

PROC 10 (extérieur) - 0,1 mg/m<sup>3</sup>

RCR - 0,2

· **Environnement**

Eau - 5,1 µg/l

Sol - 41 mg/kg DW

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En principe, les niveaux d'exposition prévisibles ne dépassent pas la DN(M)E, pour autant que les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques soient en place.